



Rapport de 2026 sur le travail forcé et le travail des enfants

1. Introduction

Le présent rapport est préparé conformément aux exigences de la Loi S-211 du Canada, qui prescrit la transparence et la responsabilisation dans la lutte contre les risques du travail forcé et du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Tout comme ses entités affiliées, à savoir la société en commandite (S.C.) Gesco Industries et la S.C. Carreaux et céramique Tierra Sol, Gesco Holdings Ltée s'engage à maintenir en tout temps les normes éthiques les plus élevées et à veiller à ce que nos activités et nos chaînes d'approvisionnement soient exemptes de travail forcé et de travail des enfants.

2. Aperçu des activités

Gesco Holdings Ltée est un chef de file parmi les fournisseurs de solutions en matière de couvre-plancher au Canada. Par l'entremise de nos filiales, la S.C. Gesco Industries et, la S.C Carreaux et céramique Tierra Sol, et grâce à des marques comme Shnier, Division9 et Couvre-plancher Richmond, nous distribuons un vaste éventail de produits de couvre-plancher, y compris des couvre-planchers de vinyle, stratifiés, de bois franc d'ingénierie, de carreaux de tapis modulaires, de carreaux de céramique et de pierre et des marques sous licence. Avec un réseau mondial de fournisseurs, nous nous engageons à lutter de façon proactive contre les risques liés au travail forcé et au travail des enfants.

3. Nos chaînes d'approvisionnement

Gesco Holdings Ltée achète ses produits finis auprès de divers fournisseurs nationaux et internationaux.

4. Politiques et engagements

Gesco Holdings Ltée a établi les politiques suivantes pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants :

- Code de conduite des fournisseurs : Il exige que tous les fournisseurs respectent les normes de travail internationales, y compris l'interdiction du travail forcé, du travail des enfants et de la traite des personnes;
- Politique d'approvisionnement éthique : Elle assure un approvisionnement responsable en matériaux, avec transparence et traçabilité, dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

De plus, Gesco Holdings Ltée exige que tous les employés respectent les lois applicables et maintiennent un engagement à favoriser l'honnêteté, l'intégrité et les normes éthiques les plus élevées dans toutes ses activités. La réputation de l'entreprise repose sur l'intégrité personnelle des membres de son équipe et son succès repose sur l'établissement de relations de confiance fondées sur cet engagement indéfectible.

En tant que représentantes et représentants de Gesco Holdings Ltée, les employés occupent des postes de confiance dans leurs interactions avec leurs collègues, les autorités gouvernementales, les partenaires commerciaux, les fournisseurs et d'autres parties concernées.

Gesco Holdings Ltée se consacre à fonctionner dans le plein respect de tous les règlements, lois, règles et directives applicables. Pour appuyer cet engagement, les employés sont tenus de prendre les mesures raisonnables pour comprendre le cadre juridique lié à leurs responsabilités et veiller à ce que leurs actions soient en harmonie avec ces exigences.

50, BOUL. KENVIEW, BRAMPTON (ONT.) L6T 5S8 | GESCO.CA





Les employés sont tenus de signaler immédiatement toute violation des lois applicables. Si une employée ou un employé commet ou observe une infraction, il ou elle doit immédiatement en informer son superviseur direct ou sa superviseuse directe. Gesco Holdings Ltée veille à ce que tous les employés qui signalent des violations réelles ou soupçonnées des lois, ou qui soulèvent des préoccupations à propos des politiques, procédures ou pratiques de l'entreprise de bonne foi soient protégés contre toutes représailles ou formes de vengeance.

5. Évaluation de notre risque

Pour atténuer le risque de travail forcé et de travail des enfants, nous avons mis en œuvre des mesures de diligence raisonnable, à savoir notamment les suivantes :

- Obliger les fournisseurs à présenter des déclarations détaillées à propos de leurs pratiques de travail et à conclure des partenariats uniquement avec ceux qui maintiennent des certifications adéquates et des politiques rigoureuses;
- Faire preuve de diligence raisonnable exhaustive auprès des fournisseurs pour qu'ils cernent les risques sur le plan juridique et autres risques possibles, tout en leur permettant d'acquérir une meilleure perspective de leurs pratiques en matière d'emploi et de recrutement. Ce processus comprend l'évaluation des questions possibles liées au travail et l'examen des fournisseurs actuels et éventuels pour s'assurer qu'ils ne font pas l'objet d'une couverture médiatique défavorable liée aux sujets de préoccupation dont il est question;
- Recourir à des vérificateurs internes et aux certifications par des tierces parties pour s'assurer que les fournisseurs observent les normes du travail établies, y compris la *Business Social Compliance Initiative* (BCSI ou « Initiative de conformité sociale des entreprises ») et la *Workplace Conditions Assessment* (WCA ou « Évaluation des conditions de travail »).

6. Nos engagements et Plans pour 2025/26

Gesco Holdings Ltée s'engage à favoriser la sensibilisation et la formation à l'échelle de notre organisation et des partenaires de la chaîne d'approvisionnement. Les initiatives clés sont notamment les suivantes :

- Nous avons à cœur de collaborer avec les fournisseurs et nos partenaires commerciaux qui ne participent en aucune façon à la traite des personnes, ni à quelque forme d'esclavage que ce soit. Nos politiques comprennent des mesures conçues pour remédier au risque d'esclavage et de traite des personnes dans nos activités et chaînes d'approvisionnement mondiales et le réduire;
- Gesco Holdings Ltée entend continuer d'évaluer les risques de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre de ses activités et chaînes d'approvisionnement par le biais d'évaluations internes;
- Des séances de formation annuelles destinées aux employés qui occupent des postes d'achat sur la détermination et la remédiation des risques de travail forcé et de travail des enfants;
- Nous nous engageons à nous améliorer de façon continue dans nos efforts visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants.



7. Approbation et signature / attestation

Ce rapport a été examiné et approuvé par la haute direction et reflète notre engagement à l'égard de la transparence et des pratiques éthiques. Ce rapport a été présenté au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, conformément à la Loi.

Certifié par :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Aneil Hussein'.

Nom : Aneil Hussein

Titre : Président, Gesco Holdings Ltée

Mai 2026

50, BOUL. KENVIEW, BRAMPTON (ONT.) L6T 5S8 | GESCO.CA